Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 34/2008

OBJET :	Soutien aux efforts de prévention des blessures
PROPOSEUR(E) :	Wayne Moonias, Chef, Première Nation de Louis Bull, Alb.
COPROPOSEUR(E):	Shawn Yellowbird, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations souhaitent vivre dans des communautés sécuritaires et saines;

B. Le nombre de décès causés par des blessures ou un accident de travail a tendance à augmenter parmi les Premières Nations;

C. Un pourcentage important des blessures intentionnelles et non intentionnelles aboutissant à un décès peut être évité;

D. Les causes des blessures sont nombreuses et complexes;

E. Les mesures de prévention des blessures devraient être prises dans un contexte général qui prend en compte le comportement et la sensibilité des personnes, l'environnement physique et la nature des facteurs responsables des blessures.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent toutes les Premières Nations dans leurs efforts visant à travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux à la prévention des blessures liées au travail dans le cadre d'une stratégie conjointe globale de prévention des blessures.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

2. Les Chefs en assemblée enjoignent le Chef national d'envoyer une lettre au ministre d'AINC afin de lui signaler les préoccupations des Premières Nations dans ce domaine.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national